

Paris, le 5 avril 2012



Monsieur Jacques Toubon
Membre du Collège de la Haute Autorité
Hadopi
4, rue de Texel
75014 Paris

Réf. : votre courrier du 14 mars 2012

Monsieur,

Votre courrier daté du 14 mars 2012, affranchi par la poste le 20 mars 2012 nous est bien parvenu le 22 mars 2012. Il s'est croisé avec celui adressé par le Snac le 21 mars 2012 à Madame Marie-Françoise Marais (présidente de la Hadopi). Vous trouverez ci-jointe la copie de notre courrier, pour lequel nous n'avons pas à ce jour reçu de réponse.

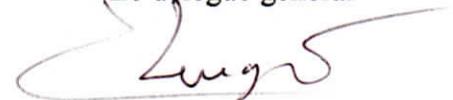
Nous vous remercions de votre envoi, et de la proposition que vous nous faites de participer à ce chantier en vous indiquant la position des auteurs sur ces questions.

Ainsi que vous le constaterez en lisant le courrier du Snac à Mme Marais, notre présidente, après consultation des instances de notre organisation et après concertation avec l'Unac, s'est montrée très critique quant au principe et à la philosophie de l'enquête menée.

Quels que soient les termes de ce courrier dont il est nécessaire que vous preniez connaissance, nous restons à votre disposition pour une rencontre au jour et heure de votre convenance afin qu'une délégation d'auteurs puisse vous expliquer plus précisément certaines de leurs positions ou de leur oppositions.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre très haute considération.

Le délégué général



Emmanuel de Rengervé

PJ : copie courrier Snac – Unac du 21 mars 2012 à Mme Marie-Françoise Marais.